

**Rapport n°10 :
Règlement du temps de travail concernant le personnel UBFC**

Rapporteur (s) :	Olivier Prévôt – 1 ^{er} Vice-Président
Service – personnel référent	Séverine BILON – Responsable ressources humaines
Séance du Conseil d'administration	28 juin 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le règlement du temps de travail ci-joint concerne le personnel d'UBFC. Il a été présenté en Comité technique le 5 juin 2018 et approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le règlement du temps de travail.